

TROISIÈME RAPPORT

Le jeudi 29 mars 1928.

Le Comité permanent des Banques et du Commerce a l'honneur de présenter son troisième rapport, ainsi qu'il suit:

Votre Comité recommande que l'on fasse imprimer pour l'usage des députés à la Chambre des Communes, 1,500 exemplaires anglais et 500 exemplaires français du témoignage rendu le 28 courant devant le Comité par M. W.-P.-G. Harding, de Boston, Mass., E.-U., et que l'article 64 du Règlement, relatif aux impressions de documents, soit suspendu.

Le tout vous est respectueusement soumis.

F.-W. HAY
Président.

(Présenté le 29 mars et approuvé le même jour.)

SEPTIÈME RAPPORT

Le Comité permanent des Banques et du Commerce a l'honneur de présenter son septième rapport, tel qu'il suit:—

Le comité a étudié une Résolution de la Chambre des Communes en date du 13 février 1928, et qui a été renvoyée à ce comité. Elle se lit comme suit:

“Que, de l'avis de cette Chambre, le moment est venu de prendre en considération l'amélioration de notre système bancaire, et que le Comité des Banques et du Commerce reçoive instruction d'étudier les améliorations possibles et d'en faire rapport.”

Le comité a tenu cinq séances au cours desquelles il a pris en considération la résolution qui lui avait été envoyée.

Il a interrogé des témoins, au nombre desquels se trouvaient: O. S. Tompkins, inspecteur général des banques; G. W. Hyndman, sous-ministre adjoint des Finances; A. E. Darby, directeur des recherches économiques du Conseil canadien de l'Agriculture; A. E. Phipps, président de l'Association des Banquiers canadiens; l'honorable W. P. C. Harding, gouverneur de la Banque de réserve fédérale de Boston, Mass.; et H. T. Ross, C.R., secrétaire de l'Association des Banquiers canadiens.

Tel que prescrit dans l'ordre de renvoi, le comité a étudié les améliorations possibles à notre système bancaire canadien. Il a reçu plusieurs suggestions intéressantes et utiles; mais au début des procédures une proposition de premier ordre a attiré presque exclusivement l'attention du comité, à l'effet qu'une banque centrale d'émission et de réescompte devrait être établie en Canada, laquelle aurait en quelque sorte les mêmes rapports avec le système bancaire canadien que ceux des banques fédérales de réserve avec le système des Etats-Unis. On a avancé que par les opérations de cette institution sur le marché ou dans le commerce ordinaire de la finance, et par la variation des taux d'intérêt parallèlement aux changements des conditions monétaires, on pourrait exercer un certain contrôle sur le crédit, et que cette institution pourrait servir à régulariser le niveau des prix de denrées.

Toutefois, les témoignages présentés n'ont pas convaincu le comité que ces fins pourraient être entièrement atteintes. La plupart des témoignages ont démontré que les opérations d'une banque centrale d'émission, ou banque de réserve fédérale aux Etats-Unis, n'exerçaient qu'une influence indirecte ou limitée